

République Française  
\*\*\*\*\*  
Meurthe-et-Moselle

**DELIBERATION**  
**BUREAU DELIBERATIF**  
**COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU BASSIN DE**  
**POMPEY**

\*\*\*\*\*

**SEANCE DU 21 Juin 2022**

Nombre de Membres		
Membres en exercice	Présents	Votants
13	10	10 + 1 pouvoir

Date de convocation  
15 Juin 2022

L'an deux mille vingt-deux, le vingt et un juin à dix-huit heures, le Bureau délibératif, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en Bureau délibératif dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Laurent TROGRIC, Président.

Présents : Pascal BARTOSIK, Odile BEGORRE-MAIRE, Valentin DETHOU, Dominique GRANDIEU, Ludovic LEGGERI, Denis MACHADO, Jean-Jacques MAXANT, Sébastien POINT, Carole SALEUR, Laurent TROGRIC.

Absents excusés : Sébastien DOSE, Pierre JULIEN.

Représentés : David BLASIUS par Sébastien POINT.

Madame Odile BEGORRE-MAIRE a été nommée secrétaire de séance.

**Objet : Marché passé en groupement de commandes pour les prestations de transports récurrents, occasionnels et spécialisés**

**N° de délibération : 3**

Conseillers présents	Suffrages exprimés avec pouvoir	Pour	Contre	Abstention	Non participant
10	11	11	0	0	0

**Rapporteur : Monsieur le Président**

Créé en 2018, le groupement de commandes portant sur les prestations de transports récurrents, occasionnels et spécialisés est aujourd'hui sur le point d'être renouvelé.

9 entités ont adhéré au groupement de commandes : la Communauté de Communes du Bassin de Pompey et les communes de Champigneulle, Faulx, Frouard, Liverdun, Pompey, Bouxières-Aux-Dames, Saizerais et Marbache.

Leur besoin concerne donc :

- La prestation de transport (conducteur)
- La fourniture de cars et l'entretien (matériel roulant)

Le marché, lancé selon la procédure formalisée, a été alloué et bâti de la manière suivante :

- Lot 1 : Prestations de transports récurrents : tous les transports qui seront planifiés durant l'année scolaire et les vacances.
- Lot 2 : Prestations de transports occasionnels : tous les transports qui sont inconnus ou connus mais non planifiables avant le début de l'année scolaire. Ce lot couvre de manière non exhaustive les sorties scolaires culturelles, de loisirs, etc... ainsi que les sorties des centres loisirs durant les vacances scolaires.
- Lot 3 : Prestations de transports spécialisés : transport pour les élèves scolarisés dans des écoles ou classes spécialisées sur son territoire. Il s'agit

d'un service de transport routier non urbain de voyageurs en véhicules de moins de 10 places.

Le présent marché est conclu pour une durée d'un an, renouvelable trois fois un an, soit quatre ans maximum. Le marché débutera le 1<sup>er</sup> septembre 2022. L'exécution commencera le premier jour de la rentrée scolaire au mois de septembre, date de démarrage fixée selon la mise à jour des plannings scolaires.

Désigné coordonnateur du groupement, le Bassin de Pompey effectue les missions de préparation, passation et notification des contrats. Chaque membre, pour ce qui le concerne, s'assure de la bonne exécution des marchés relevant de sa compétence ainsi que son financement.

La Commission d'Appel d'Offres s'est réunie le 10 juin 2022 et a décidé d'attribuer les trois lots de la manière suivante :

- Lot 1 : Prestations de transports récurrents : KEOLIS pour un montant estimé de 216 046,20 € HT pour 1 an
- Lot 2 : Prestations de transports occasionnels : KEOLIS pour un montant estimé de 113 462, 61 € HT pour 1 an
- Lot 3 : Prestations de transports spécialisés : HERVE COUTAREL pour un montant estimé de 63 360 € HT pour 1 an.

Il vous est demandé d'autoriser la signature de l'accord-cadre de prestations de transports récurrents, occasionnels et spécialisés selon les termes évoqués ci-dessus.

**Je vous laisse le soin d'en délibérer.**

### **Délibération**

- Vu le rapport soumis à son examen,
- Après attribution par la Commission d'Appel d'Offres du 10 juin 2022,

**Le Bureau communautaire, après en avoir délibéré,**

**AUTORISE** le Président à signer l'accord-cadre de prestations de transports récurrents, occasionnels et spécialisés avec les sociétés suivantes :

- Lot 1 : Prestations de transports récurrents : KEOLIS.
- Lot 2 : Prestations de transports occasionnels : KEOLIS.
- Lot 3 : Prestations de transports spécialisés : HERVE COUTAREL.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Pour extrait conforme  
Le Président,



Laurent TROGRLIC